

Cadre fonctionnel relatif aux restrictions involontaires

Date: 17/12/2019

Subvention du CEPF
MAR-110212

Bénéficiaire
CDRT: Centre de Développement de la Région de Tensift

Intitulé du projet
Integrated approaches for the conservation of threatened freshwater biodiversity of
Sehb El Majnour catchment (Morocco)

*Approche intégrée pour la conservation de la biodiversité aquatique menacée
du bassin de Sehb El Majnour (Maroc)*

Lieu du projet
Sehb El Majnour catchment (Morocco)
Mediterranean Basin II
Morocco

Résumé de la subvention

1. Organisation du bénéficiaire.
CDRT: Centre de Développement de la Région de Tensift
2. Intitulé de la subvention.
Approche intégrée pour la conservation de la biodiversité aquatique menacée du bassin de Sehb El Majnoute (Maroc)
3. Numéro de subvention.
MAR-110212
4. Montant de la subvention (en USD).
\$120 000 .00
5. Dates proposées pour la subvention.
22 mois : 1 Mars 2020 – 31 Décembre 2021
6. Pays ou territoires où le projet sera réalisé.
Bassin de Sehb El Majnoute (Maroc) – (Mediterranean Basin II, Morocco)
7. Synthèse du projet.

Le site du projet, Sehb El Majnoute est un Site d'Intérêt Biologique et Ecologique du Maroc (**SIBE** numéro H31 ; DREF HA, 2006; BirdLife, 2019); mais cette catégorie, nationale, n'est pas reconnue par la loi 07/22 sur les aires protégées du Maroc. D'où l'intérêt de ce projet d'élaborer un dossier complet pour sa classification parmi les 5 types d'aires protégées soumis à cette loi. Sur le plan floristique le bassin ciblé est cité parmi les **ZIP** (Zones d'Intérêt pour les Plantes) par Fennane (2004). Le site est une **KBA** (zone clé de biodiversité) validée en Afrique du Nord dont les espèces de déclenchement sont au nombre de six avec 4 mollusques et 2 plantes (voir Darwall et al, 2015, Tableau B). Les menaces qui pèsent sur le site sont nombreuses. Leur impact devra être évalué et des actions d'atténuation devront être proposées. Les actions de conservation en cours ne sont pas orientées par un plan de gestion concerté ni par l'objectif de classer ce site parmi les aires protégées. Dans le cadre de ce projet, les institutions partenaires du CDRT seront sollicitées pour contribuer à l'amélioration des connaissances (composante 1 du projet) et aux consultations avec les parties prenantes pour le classement du site (composante 4). Les populations locales ne sont pas sensibilisées à l'importance de la biodiversité menacée souvent méconnue et à sa valorisation, ce qui limite leur appropriation du site et la conservation de ses potentialités naturelles. Cette lacune sera comblée au niveau des composantes 2 et 4 de ce projet, relatives à l'information, la sensibilisation et les ateliers de concertation pour la mise en place d'un plan de gestion intégrée des ressources du site et son futur classement en aire protégée.

Le projet, sera réalisée, selon une approche intégrée, par la mise en œuvre de **cinq composantes** : **1.** Améliorer les connaissances scientifiques sur les ressources hydriques et la biodiversité du site. **2.** Informer, sensibiliser et renforcer les capacités des partenaires et des parties prenantes locales. **3.** Identifier des actions pilotes d'atténuation des menaces et étudier leur faisabilité. **4.** Elaborer un dossier complet pour le classement du site en aire protégée (AP). **5.** Renforcement des capacités du

personnel du CDRT. Ces cinq composantes sont déclinées en **16 activités** (voir cadre logique). Quatre impacts à court terme et deux à long terme sont visés par le projet, répondant à **quatre indicateurs clés** (Key indicators) du profil écosystémique du CEPF.

La mise en œuvre du **plan de mobilisation** des parties prenantes et du présent **cadre fonctionnel**, élaborés par le CDRT, permettront d'éviter, de limiter et de compenser les éventuels impacts socio-économiques négatifs en relation avec la limitation éventuelle de certaines pratiques sur la future aire protégée.

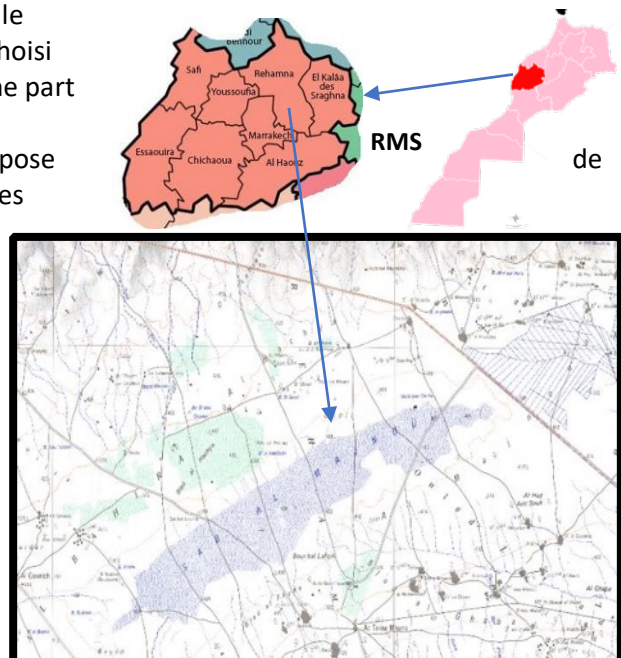
8. Nom complet, titre, numéros de téléphone, et adresse électronique du membre du personnel du Bénéficiaire chargé de ce plan.
Mohamed GHAMIZI, coordonnateur du projet, (+212) 6 66 74 76 16, mohamed.ghamizi@gmail.com
9. Date de préparation de ce document
17 Décembre 2019

A. Contexte du projet

Suite à l'appel du CEPF et en lisant attentivement le profil écosystémique associé à l'appel, le CDRT a choisi de postuler pour le site de Sehb El Majnoute, d'une part par sa localisation dans la zone géographique d'intervention du CDRT et d'autre part le CDRT dispose de compétences et de partenaires pluridisciplinaires qui peuvent répondre aux priorités d'investissement de la direction stratégique 2 : Gestion durable des Bassins Hydrographiques. Ainsi, Le Muséum d'Histoire Naturelle de Marrakech, relevant de l'Université Cadi Ayyad et partenaire du CDRT a contribué à l'élaboration de la lettre d'intention qui a été acceptée, en compilant les données dont il dispose.

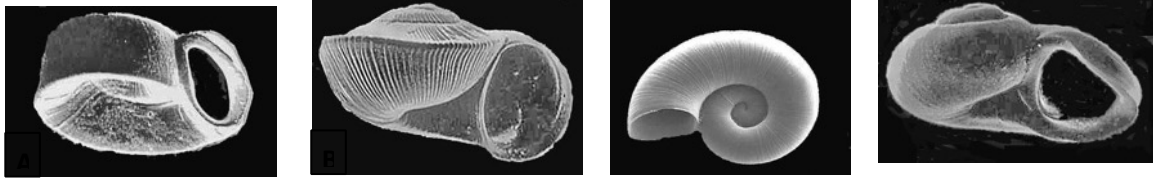
Le site présente les enjeux suivants:

- a) Sehb el Majnoute est inscrit parmi les Sites d'Intérêt Biologique et Ecologique du Maroc (**SIBE** numéro H31). Quand l'hydrologie le permet, des centaines d'oiseaux sont recensés au niveau du site.
- b) Sehb El Majnoute est une **KBA** (zone clé de Biodiversité): Le site abrite un nombre significatif d'individus de plusieurs espèces menacées au niveau mondial, et d'autres espèces d'intérêt pour la conservation (Critère 1 des zones clés de Biodiversité, KBA, Darwall et al., 2015).



Situation de la province et de la zone d'intervention du projet au niveau de la Région Marrakech-Safi (RMS)

Les espèces de déclenchement d'une KBA validées en Afrique du Nord pour le bassin Sehb El Majnoute sont au nombre de six dont 4 mollusques et 2 plantes (voir Darwall et al, 2015, Tableau B). Les Mollusques avec quatre espèces menacées *Giustia saidai* (CR, **en danger critique**), *Giustia costata* (CR, **en danger critique**), *Giustia bodoni* (EN, **en danger**) et *Giustia mellalensis* (CR, **en danger critique**).



Ces quatre espèces déclencheurs au niveau du Sehb El Majnoute sont des mollusques endémiques du Maroc (Van Damme et al., 2010), stygobies (vivant dans les nappes et sous écoulements) et sont très sensibles à la qualité des eaux souterraines (Ghamizi et al., 1999 ; Boulal et al., 2017). Les mollusques vivant dans les canaux de drainage, présents dans le bassin ciblé, sont également des bioindicateurs endémiques et sont menacés par les activités anthropiques (Boulaasafer et al, 2018). Les Plantes avec deux espèces menacées: *Eryngium variifolium* (VU, **Vulnérable**) et *Cirsium ducellieri* (VU, **Vulnérable**) Au niveau du site se trouvent des plantes halophiles, caractéristiques et qui fournissent des habitats favorables pour le développement d'autres espèces d'Arthropodes, indispensables dans la chaîne trophique des vertébrés du site, dont les Oiseaux. Sur le plan floristique le bassin ciblé est cité parmi les ZIP (Zones d'Intérêt pour les Plantes) par Fennane (2004). La fiche du SIBE voir http://ma.chm-cbd.net/manag_cons/esp_prot/sibe_ma/sibe_cont_hum/sahb-al-majnoun-h31-./sibe_h31 donne des détails sur les recensements des oiseaux effectués en 2006 et l'intérêt de ce site pour les oiseaux est reporté dans la récente présentation du site par BirdLife International (2019). Le plancton (zoo et phyto) et principalement les crustacés sont remarquablement abondants et leurs cycles biologiques est calqué sur les périodes de mise en eau et d'assèchement du SIBE.



Le site est actuellement entouré par plusieurs villages (Douars) relevant de deux communes: Oulad Imloul (9 douars) et Lamharra (8 douars) (Province de Rehamna, Région Marrakech Safi). Le niveau socioéconomique est bas. Le dernier recensement de 2014 nous permet de cibler une population globale en relation avec le site estimée à 19 000 habitants de plus de 3300 ménages dont 43% de la population est âgée de moins de 20 ans et 73% de moins de 40 ans. Le taux d'activité varie de 45 à 50%

de la population totale. Les activités économiques reposent essentiellement sur l'agriculture et le pastoralisme. Le taux de chômage atteint 10 à 12% de la population au niveau de chaque commune. 94% de logements sont de type rural (Référence: Haut Commissariat au Plan, recensement 2014). Le taux de féminisation de la population est de 47.6 %, permettant l'approche genre pour les activités proposées dans ce projet.

Le site est menacé: Les pratiques agricoles aux alentours du site s'intensifient, avec des pompages de plus en plus importants au niveau de la nappe et des déviations des eaux pluviales pour l'irrigation. Ces pratiques hydrauliques constituent la menace majeure pour cette zone humide. L'utilisation des produits phytosanitaires agricoles contribue à la pollution de la nappe. Les agriculteurs creusent des drains aux abords de la sebkha et drainent les eaux vers leurs parcelles. Ces pratiques ne permettent pas la recharge naturelle de la nappe ni la pérennité des eaux pour la biodiversité aquatique du site. L'ensemble de l'écosystème ainsi perturbé est marqué par la régression du nombre d'oiseaux observés, autant sur le plan de la richesse spécifique qu'au niveau de l'abondance (effectifs recensés). D'autres espèces endémiques dont le statut n'est pas encore évalué sont présentes dans le site. D'où la nécessité de réactualiser ces données pour un éventuel classement du site en aire protégée.

B. Mise en œuvre participative

Le CDRT a entamé des réunions pour la préparation de la lettre d'intention et des contacts avec les partenaires potentiels pour la réussite du projet.

La présentation type PowerPoint élaborée est projetée et contient les éléments suivants :

- ✓ CEPF c'est quoi ?,
- ✓ Nature de l'appel à projet de grandes subventions (éligibilité, sites prioritaires,...) ;
- ✓ Eléments de la Direction stratégique 2: Gestion durable des Bassins Hydrographiques; Présentation du site;
- ✓ Enjeux du projet; les cinq composantes du projet; impacts à court et à long terme; importance des actions pilotes à identifier au cours du projet pour atténuer l'impact des menaces et pour aider les personnes touchées par le classement du site.
- ✓ Partenaires à solliciter, engagements souhaités,...

Le document de la lettre d'intention et le courrier d'acceptation (fichier word) sont distribués, envoyés par mail et diffusés à tous les partenaires potentiels.

Lettres adressées par le Président du CDRT aux partenaires potentiels, pour des réunions de concertation et de mobilisation pour finaliser la proposition.

Documents relatant les activités du CDRT téléchargeables sur le site du CDRT

(<https://www.cdrtmarrakech.org/rapports-et-documents/>), pour informer les parties prenantes des réalisations du CDRT en matière de formation, de renforcement des capacités et la coordination de projets de développement dans la région.

• **Les lieux et dates des réunions réalisées à ce jour :**

- ✓ Réunions avec les partenaires disponibles pour élaborer la lettre d'intention (LOI) en Juillet 2019
- ✓ Réunion au siège du CDRT (24 octobre 2019) pour analyser la lettre d'acceptation de la LOI et les préparatifs pour compléter la proposition finale
- ✓ Sortie prospective au niveau du site (29 octobre 2019) pour rencontrer les habitants du site et discuter du foncier et des activités socioéconomiques dans la zone.

- ✓ Réunion de travail (réalisée le 29 octobre 2019) avec le président de la commune Oulad Imloul, gérant 9 villages autour du site, pour s'assurer de leur engagement à soutenir et à participer aux futurs ateliers de concertation.
- ✓ Réunion avec la DPA province de Rehamna (réalisée le 13 novembre 2019) centrée sur les aspects en relation avec l'agriculture et le pastoralisme dans la zone du projet.
- ✓ Réunion avec GREPOM-Birdlife section régionale (réalisée le 1 novembre 2019) accordant son engagement en tant que partenaire pour le suivi et le recensement de la biodiversité ornithologique du site, la participation dans la formation et la sensibilisation des populations et l'élaboration du dossier de classement.
- ✓ Réunion avec AESVT section Marrakech (réalisée le 31 octobre et le 11 novembre 2019) définissant les actions qui seront menées avec le public scolaire et les enseignants de SVT de la zone du projet
- ✓ Dossier complet envoyé à M. le Gouverneur
- ✓ Séances de travail et d'orientation (par Skype) avec Mme Awatef Abiadh du CEPF (le 8 novembre 2019 et le 5 décembre 2019) qui ont permis d'éclaircir et de discuter les différentes composantes du projet, en rapport avec les directives du CEPF.



- **Les particuliers, groupes et/ou organisations qui ont été consultés :**

1. Autorité territoriale : Gouverneur, Cheikh
2. Commune d'Oulad Imloul (Président du conseil communal)
3. DPA : Direction provinciale de l'Agriculture, province de Rehamna
4. DREF Direction Régionale des Eaux et Forêts, province de Rehamna
5. GREPOM- Birdlife section régionale
6. AESVT section Marrakech
7. Délégation provinciale de l'Education et de la Formation et établissements scolaires
8. Centres de recherche :
 - a. CNEREE : Centre National d'Etudes et de Recherche sur l'Eau et l'Energie (<http://cneree.uca.ma/>), partenaire du projet. La directrice du centre a exprimé son accord de fournir au CDRT une lettre d'appui et de contribution aux actions du projet (voir lettre d'appui et d'engagement)
 - b. MHNM : Muséum d'Histoire naturelle de Marrakech, partenaire du CDRT dans la conception de la lettre d'intention du projet est engagé à mettre les moyens et les compétences (chercheurs et doctorants) au service du projet (voir lettre d'appui et d'engagement)
9. Laboratoires : Eau Biodiversité et changements Climatiques de la faculté des Sciences, Université Cadi Ayyad (en cours de concertation sur les contributions du laboratoire aux actions du projet)
10. Chercheurs universitaires (Enseignants et Doctorants) : Hydrogéologue, Géologue, Botaniste, chercheurs sur la vulnérabilité aux changements climatiques ; Statisticien et cartographe utilisateur du GIS (membres du Muséum) qui pourront être sollicités dans le

cadre de la composante 1 du projet (études) et lors des réunions de sensibilisations et des ateliers de renforcement des capacités (composantes 2 et 3 du projet).

11. Coordonnateur et comité de gestion du Master BioClimaDD de la Faculté des Sciences, Université Cadi Ayyad, Marrakech. ((en cours de concertation sur l'implication des masterants aux actions du projet)

12. Compétences et Membres du Conseil d'Administration (CA) du CDRT :

- ✓ Mme Belkouadi Malika : Ex Directrice Régionale de l'Office National de l'Eau Potable (ONEP)
- ✓ M. Jellouli Driss : Ex Directeur Régional de l'Office régional de Mise en valeur Agricole du Haouz (ORMVAH) chargé des systèmes d'irrigation
- ✓ M. Toumi Mohamed : : Ex Directeur de Direction Provinciale de l'Agriculture (DPA)
- ✓ M. Badri Brahim : ex Directeur de la Direction Provinciale du Haut-Commissariat au Plan (HCP) (chargée des recensements et de la population)
- ✓ M. Idrissi Rachid: chef de division à l'Agence du Bassin Hydraulique du Tensift (ABHT), chargée de la gestion des bassins versants.
- ✓ M. Hajjaj Abdessamad, ex responsable des projets associatifs provinciaux
- ✓ Pr. Benaich Abdelaziz : Professeur Universitaire et chercheur sur le développement durable
- ✓ Pr. Mokhlisse Abdelkader, Ex Doyen de la Faculté des Sciences de Marrakech
- ✓ M. Chehbouni Ahmed, Professeur Universitaire, chercheur sur le développement durable et Président du CDRT.



• **Les principales questions abordées lors de ces réunions :**

1. La nature foncière du site
2. Le contexte hydraulique actuel et en relation avec les changements climatiques
3. Le niveau piézométrique des nappes et puits avoisinant le site
4. Les parcours pastoraux et leur relation avec la gestion communautaire du site
5. Le concept de la biodiversité chez la population locale, concept des espèces menacées
6. Services écosystémiques et activités socioéconomiques de la zone
7. Le classement du site en aire protégée
8. Implication de la population et les mesures d'adaptation
9. L'écotourisme et son impact en cas de classement du site

• **La réponse du bénéficiaire CDRT aux questions abordées, et les éventuels engagements ou activités du projet :**

Le CDRT a répondu à certaines questions abordées ci-dessus, d'autres questions font l'objet du présent projet :

1. *La nature foncière du site*

Le site présente une gestion communautaire pour son exploitation (pastoralisme) et le foncier relève de l'état. Aucun titre privé n'est inscrit au niveau de la dépression hydraulique ciblée par le projet. Une cartographie réactualisée est prévue dans le cadre de la composante 1 du projet (activité 1.1.1)

2. *Le contexte hydraulique actuel et en relation avec les changements climatiques*

Cet aspect devra être réactualisé et le premier objectif spécifique du projet est d'analyser la dynamique hydraulique au niveau du site. L'analyse des données précédentes montre une périodicité du remplissage de la dépression suite aux précipitations de mi-novembre jusqu'à fin Février de chaque année. Des enquêtes seront orientées pour recueillir les données sur l'impact des changements climatiques au niveau du site.

3. *Le niveau piézométrique des nappes et puits avoisinant le site*

Les parties consultées ont confirmé la baisse drastique du niveau piézométrique. Cependant, ils demandent une réactualisation des données sur les nappes de la zone, leur étendue actuelle et leur vulnérabilité (composante 1 du projet)

4. *Les parcours pastoraux et leur relation avec la gestion communautaire du site*

Une enquête est nécessaire pour identifier les utilisateurs des parcours, la taille du cheptel et la durabilité du pastoralisme dans la zone. Les éleveurs constituent une communauté qui sera touchée par le classement du site et des mesures d'aide concertées devront être élaborées.

5. *Le concept de la biodiversité chez la population locale, concept des espèces menacées*

Effectivement, certains concepts scientifiques (tels que Biodiversité, vulnérabilité, services écosystémiques, développement durable, espèces menacées, aires protégées...) ne sont pas facilement assimilés par la population locale. La composante 2 du projet (informer et sensibiliser) et 4 (concertation pour le montage du dossier de classement du site) sont déclinés en actions permettant la vulgarisation et l'assimilation de ces concepts scientifiques selon le public cible. Des modules de formation seront conçus pour renforcer les capacités des partenaires et des productions pédagogiques élaborées pour expliquer facilement l'importance de la conservation de la biodiversité et le classement du site en aire protégée.

6. *Services écosystémiques et activités socioéconomiques de la zone/ Implication de la population/*

Concernant ces questions, le Président de la commune consulté s'est engagé à participer à la mobilisation de la population locale pour remplir les questionnaires et répondre aux enquêtes qui seront menées au niveau du site pour évaluer et réactualiser les données sur l'utilisation des ressources naturelles du site par la communauté locale.

7. *L'écotourisme et son impact/ classement du site*

Sur le plan institutionnel et communal, le volet écotourisme prend de plus en plus une importance capitale pour diversifier les activités des communes et permettre des sources de revenu basées sur les potentialités naturelles et culturelles offertes par la région. L'action phare du projet qui consiste à proposer le site pour son classement en aire protégée sera largement débattue de même que les perspectives de son intégration dans le circuit écotouristique en cours d'élaboration dans la région par la Direction Provinciale du Tourisme. Un représentant des propriétaires des maisons d'hôtes de la zone (présent lors de la sortie prospective du 29 octobre 2019) a également exprimé son enthousiasme pour un circuit valorisant la zone et permettant d'animer les structures d'accueil et d'encourager l'investissement dans ce secteur pour créer de l'emploi. Il s'est engagé à mobiliser les autres propriétaires des gîtes et des maisons d'accueil pour participer aux

ateliers de renforcement des capacités en rapport avec l'écotourisme et la réhabilitation du site.

Le Président de la commune, lors de la sortie prospective (29 octobre) nous a montré un terrain communal, disponible pour un éventuel Ecomusée, comme porte d'entrée du site Sehb El Majnune « Ecomusée du Semi-Aride de Sehb El Majnune » (à inscrire parmi les actions pilotes nécessitant une étude de faisabilité et une concertation plus large).

Toutefois ces réponses, préliminaires, seront mieux débattues et enrichies lors des ateliers de concertation prévues pour le montage du dossier du classement du site en aire protégée.

- **Le processus entrepris pour documenter ces activités et transmettre des rapports aux parties prenantes.**

- ✓ Liste de présence à chaque réunion
- ✓ Photos des réunions
- ✓ PV des réunions transmis aux parties prenantes
- ✓ Copie du diaporama projeté
- ✓ Copie des documents et des rapports techniques utilisés

C. Critères pour l'éligibilité des personnes concernées

- Sont directement et/ou indirectement affectés par le projet ou ont des «intérêts» dans le projet qui en font des parties prenantes
- Sont susceptibles d'influer sur les résultats du projet :

Dénominations	Types
Wilaya, Gouvernorat et Conseil provincial	Partenaires
Commune rurale Oulad Imloul	Partenaire
Commune rurale Lamharra	Partenaire
Direction provinciale de l'Agriculture, province de Rehamna (DPA)	Partenaire
Direction Régionale des Eaux et Forêts, province de Rehamna (DREF)	Partenaire
Muséum d'Histoire Naturelle de Marrakech (MHNM)	Partenaire
Centre National des Etudes et de Recherches sur l'eau et l'Energie (CNEREE)	Partenaire
GREPOM- Birdlife section régionale	Partenaire
AESVT (Association des Enseignants des Sciences de la Vie et de la Terre)	Partenaire
Agriculteurs	Partie prenante
Eleveurs	Partie prenante
Coopératives de femmes	Partie prenante
Association Awaïl pour le Préscolaire	Partie prenante
Direction Régionale de l'Environnement et du Développement Durable (DREDD)	Partie prenante
Délégation Provinciale du Tourisme	Partie prenante
Délégation provinciale de l'Education et de la Formation et établissements scolaires	Partie prenante
Association Régionale des Guides de Tourisme Marrakech Safi	Partie prenante
Propriétaires des maisons d'hôtes et des gîtes touristiques	Partie prenante
Chercheurs et institutions de recherches	Partie prenante
Organismes sociaux et environnementaux nationaux (AMCDD (Alliance Marocaine pour le Climat et le Développement Durable) et UICN Comité National	Partie prenante

D'autres parties prenantes peuvent être identifiées au cours du projet.

Les focus groupes suivants seront privilégiés, du fait de leur étroite relation avec l'utilisation des ressources naturelles du site:

- ✓ Agriculteurs développant l'agrobiodiversité dans la zone, leurs pratiques agricoles en relation avec la rareté de l'eau et l'utilisation des produits phytochimiques
- ✓ Eleveurs utilisant les parcours au niveau du site et les alternatives à mettre en place en cas de classement du site en aire protégée.
- ✓ L'approche genre sera respectée, en montrant le rôle des femmes et l'impact du classement du site sur leurs activités. L'Association Awail pour le Préscolaire qui opère dans la zone du projet s'est engagée pour la mobilisation des femmes dans ce projet. Cette association assure le préscolaire de 400 enfants et donc en contact permanent avec leurs mamans (ou tutrices), situation que nous allons saisir pour les mobiliser pour les ateliers de concertation.

D. Mesures visant à aider les personnes touchées

Le programme de concertation (au cours du projet) varie en fonction du public cible lors des réunions publiques d'information et de sensibilisation et au cours des six ateliers de concertation ciblée permettant de recueillir les doléances et les vocations de chaque composante.

Le lancement du projet avec les autorités, les partenaires et les communes locales sera une incitation à s'approprier le projet pour mieux évaluer les impacts du classement du site en aire protégée. Les réunions d'information et de sensibilisation des villages de la zone sur les objectifs du projet, l'importance du site et les perspectives de son classement pour la conservation de la biodiversité seront menées au niveau des 9 villages de la commune d'Oulad Imloul et des 8 villages de la commune Lamharra qui utilisent les ressources naturelles du site. Un atelier sera consacré aux élus et les membres du conseil provincial. Seront abordées lors de ces réunions les enjeux du projet et les initiatives de développement communautaire permettant la conservation de la biodiversité du site et les impacts de son classement en aire protégée. Les méthodes de consultation ci dessus reposent sur des processus participatifs. Les prises de décision sont concertées, entre les partenaires et avec les parties prenantes. Des conventions de partenariat seront élaborées et signées lors du lancement du projet entre le bénéficiaire du projet (CDRT) et les partenaires (voir tableau des partenaires) en présence des parties prenantes, spécifiant l'engagement de chaque partenaire pour la réussite du projet, principalement en élaborant le plan de gestion visant à aider les personnes touchées.

Les activités pilotes identifiées au cours du projet selon un processus participatif permettront également d'aider les villageois touchés des deux communes. Les études de faisabilité, en concertation avec les partenaires, seront exposées aux parties prenantes, pour permettre le montage de projets à soumettre pour financement (composante 3 du projet), en particulier au programme de financement de l'INDH (Initiatives Nationales pour le Développement Humain) programme coordonné par les autorités territoriales. Un plan des actions pilotes sera élaboré, pour atténuer les impacts liés au projet sur les activités économiques des communautés locales.

E. Mécanisme de résolution des conflits et des plaintes.

Aucun impact négatif attendu de la part du projet. Des impacts positifs sont attendus en limitant la perte de la biodiversité, en conservant les espèces endémiques menacées et en réduisant les risques de pollution liés à l'utilisation de produits chimiques agricoles et des rejets domestiques.

Le recueil d'information et d'opinion lors des séances de mobilisation des parties prenantes, en présence des autorités locales, permettront de discuter les doléances des populations. Les réunions d'évaluation avec les partenaires dont les autorités locales permettront également de traiter des doléances et des cas de litiges. Les coordonnées du bénéficiaire (CDRT), de l'Équipe de mise en œuvre régionale et du Responsable des subventions du CEPF sont rendues publiques, au travers les documents, affiches et dépliants en arabe et en français. Les autorités en charge du site seront informées qu'elles peuvent soumettre une doléance auprès du CEPF si un problème devait arriver dans le cadre du projet. Toute doléance soulevée auprès du responsable du projet (CDRT) sera transmise à l'équipe régionale de mise en œuvre et au directeur des subventions du CEPF dans un délai de 15 jours. Le responsable du projet communiquera une description des réponses apportées pour traiter la doléance. Si le demandeur n'est pas satisfait des réponses apportées, il pourra soumettre la doléance directement au Directeur exécutif du CEPF via le compte e-mail réservé à cet effet (cepfexecutive@conservation.org) ou par e-mail au directeur des subventions (Pierre Carret, pcarret@cepf.net) et à Mme Awatef Abiadh (awatef.abiadh@lpo.fr) en tant que Programme Officer de l'équipe régionale de mise en œuvre pour l'Afrique du Nord dont les coordonnées seront données aux autorités provinciales et aux Présidents des deux communes ciblées par le projet. Si le plaignant n'est pas satisfait de la réponse reçue du Secrétariat du CEPF, le différend peut être soumis à la Banque mondiale, au bureau local de la Banque mondiale.

F. Modalités de mise en œuvre

Les activités sont communiquées aux parties prenantes, aux partenaires et au CEPF selon la périodicité suivante:

- Des rapports mensuels de réalisation des activités
- Des rapports trimestriels d'évaluation par les partenaires
- Rapport de mi-parcours du projet (après 11 mois) avec les résultats des concertations
- Le rapport final du projet (après 22 mois) sur les réalisations du projet avec une évaluation par rapport aux objectifs et des résultats attendus
- Copies des livrables au fur à mesure de leur élaboration et après leur validation, tels que :
 - ✓ Les rapports relatifs aux études (SIG du site)
 - ✓ Les productions de communication et de mobilisation (brochures, affiches, flyers, dépliants, capsules médiatiques)
 - ✓ Les documents utilisés lors des ateliers de concertation et de renforcement des capacités (diaporama, programmes, productions didactiques, questionnaires, bibliographie).
 - ✓ Le document du plan concerté des actions pilotes (PAP) et les mesures à mettre en place pour les personnes touchées.
 - ✓ Le draft du dossier pour le classement du site en aire protégée avec les phases de planification et le plan de gestion intégré du site (avec cartes et zoning de la future aire protégée).
- **Site web du CDRT** avec des liens des activités du projet, consultables à tout moment par les parties prenantes
- Mise en place du **forum des parties prenantes** sur une plateforme de réseau social le plus utilisé par les parties prenantes (type Facebook et What's App) pour les phases de consultation.